

## PREPARATIF DU Conseil COMMUNAL DU 26 septembre 2024.

### 1. Communications-/

-----

### 2. Finances-Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire : approbation

Le budget étant un acte de prévision, il est nécessaire d'adapter certaines dépenses et recettes du budget communal 2024 afin, notamment, d'assurer la continuité du bon fonctionnement de l'Administration communale.

Le Collège communal propose au Conseil communal d'adopter la modification budgétaire N°2 de l'exercice 2024- services ordinaire et extraordinaire.

-----

### 3. Taxes / assurances -Redevance sur la délivrance de documents et de renseignements administratifs - Exercices 2024 à 2025 : approbation

Le Collège communal propose au Conseil communal l'adoption d'un nouveau règlement redevance sur la délivrance de documents et de renseignements administratifs pour les exercices 2024 à 2025.

-----

### 4. Taxes / assurances -Taxe sur le changement de nom - Exercices 2024 à 2025

Le Collège communal propose au Conseil communal l'adoption d'un nouveau règlement taxe sur le changement de nom pour les exercices 2024 à 2025.

-----

### 5. Cultes-Fabrique d'église Saint - Amand de Taintignies : Budget 2025 : approbation

En vertu

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus

-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le budget de l'exercice 2025 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand de Taintignies.

L'intervention communale sollicitée est de 21.268,64€ à l'ordinaire .

Ce budget, arrêté par le Conseil de fabrique en date du 8 août 2024, a été approuvé par l'Evêché le 28 août 2024 sous réserve de modifications.

Le Collège communal propose l'approbation dudit budget par le Conseil communal.

-----

**6. Cultes-Fabrique d'église Saint-Pierre de Rumes - Budget 2025 : approbation**

En vertu

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus  
-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,  
le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le budget de l'exercice 2025 de la Fabrique d'Eglise de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à RUMES.

L'intervention communale sollicitée est de 7.888€.

Ce budget, arrêté par le Conseil de fabrique en date du 6 août 2024, a été approuvé par l'Evêché le 20 août 2024.

Le Collège communal propose l'approbation dudit budget par le Conseil communal.

-----

**7. Cultes-Fabrique d'Église protestante - EPUB Rongy - Taintignies - Budget 2025 : avis**

En vertu

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus  
-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le budget 2025 de la Fabrique d'Eglise protestante -EPUB Rongy-Taintignies tel qu'arrêté par le Conseil d'administration de la Fabrique le 22 août 2024.

L'intervention communale totale sollicitée est de 12.959,22 euros à l'ordinaire et 6.047,96 à l'extraordinaire, soit 2.940,00 euros à l'ordinaire et 1.372,07 euros à l'extraordinaire pour la quote-part communale de Rumes (76/335<sup>ème</sup>).

Le Collège communal propose l'approbation dudit budget par le conseil communal, sous réserve des remarques apportées ultérieurement par la Commune de Brunehaut qui finance la plus grande part de la subvention communale (39%).

-----

**8. Intercommunales-IDETA - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 novembre 2024 : décision**

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale IDETA qui tiendra sa prochaine assemblée générale le 28 novembre 2024.

Il convient ici de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

-----

9. **Police de roulage-Règlement complémentaire de roulage - rue des Bois : emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées : décision**

Le Collège communal propose au conseil communal l'adoption d'un règlement complémentaire de police de roulage afin de réserver un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à la rue des Bois.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9i avec la flèche montante 6m.

-----

10. **Ressources humaines / prévention -Conclusion d'une convention avec IDETA dans le cadre du séminaire de sensibilisation en cybersécurité : ratification**

Le Collège communal et la ligne hiérarchique souhaitent sensibiliser le personnel communal en matière de cybersécurité.

IDETA a proposé aux communes qui adhèrent à son secteur "Etudes" d'organiser pour celles-ci un séminaire complet de formation dans le domaine de la cybersécurité à destination des agents du secteur public.

Le Collège communal propose au Conseil communal de ratifier sa délibération du 1er juillet 2024 relatif à la conclusion d'une convention avec IDETA dans le cadre de la formation précitée.

-----

11. **Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 août 2024 : approbation**

-----